



Familles, je vous aime !

Alors que des enquêtes révèlent au grand jour des bouleversements dans le modèle familial et matrimonial classique, et qu'un Synode des évêques extraordinaire va être consacré, à l'automne, aux défis pastoraux de la famille, des questions se posent : la famille est-elle en crise ? Des choix pastoraux nouveaux pour des familles et des personnes blessées sont-ils envisageables ? Tentative de réponse !

Aujourd'hui se présentent des situations inédites jusqu'à ces dernières années, depuis la prolifération des couples en union libre, qui ne se marient pas et parfois en excluent même l'idée, jusqu'aux unions entre des personnes de même sexe, auxquelles il est souvent consenti d'adopter des enfants. L'Eglise promeut une théologie et une définition de la famille comme fondement de la société et « lieu de rencontre de plusieurs générations qui s'aident mutuellement à acquérir une sagesse plus étendue et à harmoniser les droits des personnes avec les autres exigences de la vie sociale » (Constitution conciliaire *Gaudium et Spes*). Monique Dorsaz, responsable de la pastorale familiale dans le canton de Vaud, a participé à une session sur la famille en mars à Rome : « Chaque famille est unique. Même la sainte Famille n'obtiendrait pas le label de famille "traditionnelle" : une femme enceinte avant le mariage, un époux qui n'est pas le père, un seul enfant... Ce n'est pas tant la conformité à un soi-disant "idéal" qui compte, mais plutôt l'ouverture à Dieu et à sa vie. Dans la session sur la famille des 20-21 mars à Rome, il y avait des témoignages venant de tous les continents. Je peux dire qu'il y avait une "joyeuse diversité". Pour ma part, je suis sensible aux relations authentiques que tant de familles vivent dans des situations diverses et parfois difficiles. »

Les attentes qui s'en suivent sur les choix pastoraux à propos de la famille sont énormes. Une réflexion de l'Eglise sur ces thèmes apparaît donc aussi nécessaire et urgente. Elle aura notamment lieu lors d'un Synode des évêques extraordinaire, qui se tiendra à Rome du 5 au 19 octobre 2014.

Une large consultation des fidèles de base

Dans la perspective de ce Synode sur la famille, le Vatican a fait parvenir un questionnaire aux Conférences épiscopales du monde entier*. En Suisse, la Conférence épiscopale (CES) a chargé l'Institut suisse de sociologie pastorale de recueillir, à l'aide d'un formulaire d'enquête différent du questionnaire officiel, l'évaluation de tous ceux qui voulaient donner leur avis. A fin janvier, plus de 25'000 réponses ont été reçues.

Le mariage religieux est généralement important (80% des participants) : le souhait de donner une dimension religieuse à son propre couple et d'inclure la dimension religieuse dans les décisions essentielles de la vie est très clair. Cette ouverture d'esprit de principe à l'égard de la reli-

gion et de la foi ne va aucunement de pair avec une adhésion inconditionnelle à la doctrine de l'Eglise sur la famille, le mariage et la sexualité. L'Eglise doit-elle rénover sa pastorale familiale ? Monique Dorsaz : « A Rome, j'ai été émerveillée de constater combien la pastorale familiale est une préoccupation universelle. Depuis le Concile Vatican II et surtout avec Jean-Paul II, l'Eglise a bénéficié d'un regard nouveau – encore peu connu – sur les relations homme-femme, la famille, l'importance du corps. Nos services de pastorale familiale sont récents. Il y a beaucoup de choses à mettre en place tant pour faire connaître le regard positif de Dieu sur les familles, que pour répondre aux défis actuels. Le pape François nous appelle à nous ouvrir, à nous laisser toucher, à être des compagnons en vue d'une intimité avec le Christ. »



Joye des fêtes de familles.

La douloureuse question des divorcés remariés

La grande majorité des personnes participantes attendent de l'Eglise la reconnaissance et la bénédiction de leur couple, mais souhaitent aussi que les divorcés remariés puissent avoir accès aux sacrements, notamment à l'eucharistie. Les discussions autour de ce thème très sensible, puisqu'il a trait à la conception indissoluble du mariage comme sacrement lorsque les conditions en sont réunies, sont actuellement vives dans l'Eglise. Ainsi, lors du Consistoire de février, le cardinal allemand Walter Kasper a délivré un rapport introductif ouvrant le débat : « Que peut faire l'Eglise dans de telles situations ? Elle ne peut pas proposer une solution différente ou contraire à ce qu'a dit Jésus. L'indissolubilité d'un mariage sacramentel

* www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20131105_iii-assemblea-sinodo-vescovi_fr.html



Le modèle «classique» de la famille connaît des variantes.

Philippe Martin



Les attentes sont énormes.

et l'impossibilité de contracter un nouveau mariage tant que l'autre partenaire est vivant fait partie de la tradition de foi contraignante de l'Eglise qui ne peut pas être abandonnée ou dissoute en faisant appel à une compréhension superficielle de la miséricorde à bas prix. [...] La question est: cette voie qui est au-delà du rigorisme et du laxisme, la voie de la conversion, qui aboutit au sacrement de la miséricorde, le sacrement de pénitence, est-elle également le chemin que l'on peut parcourir en ce qui concerne la question dont nous parlons? Un divorcé remarié: 1. s'il se repent de son échec

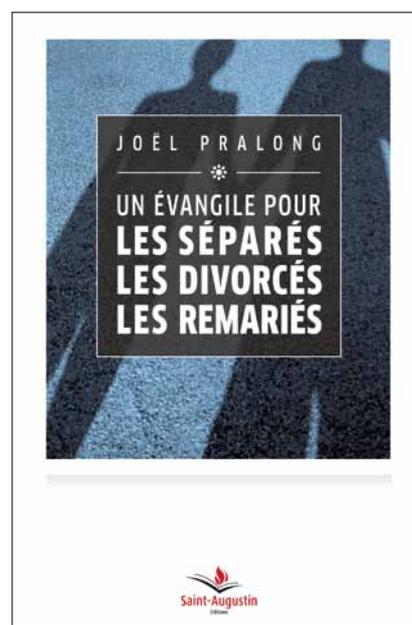
dans son premier mariage; 2. s'il a clarifié les obligations correspondant à son premier mariage, s'il est définitivement exclu qu'il revienne en arrière; 3. s'il ne peut pas renoncer, sans ajouter d'autres fautes, aux engagements qu'il a pris dans le cadre de son nouveau mariage civil; 4. si toutefois il s'efforce de vivre au mieux de ses possibilités son second mariage à partir de la foi et d'élever ses enfants dans la foi; 5. s'il a le désir des sacrements en tant que source de force dans sa situation, devons-nous ou pouvons-nous lui refuser, après un temps de nouvelle orientation, de «metanoia», le sacrement de pénitence puis celui de la communion? Cette voie possible ne serait pas une solution générale. Ce n'est pas la voie large de la grande masse, mais plutôt la voie étroite de la partie probablement la plus petite des divorcés remariés, sincèrement intéressée par les sacrements.» Cette déclaration a suscité l'opposition d'un certain nombre de cardinaux.

Le Synode des évêques n'éludera pas cette question difficile: comment s'approcher pastoralement de ces familles diverses tout en privilégiant la position doctrinale de l'Eglise? Monique Dorsaz: «La première attitude est celle de l'accueil de tous ceux que l'Esprit pousse à rejoindre l'Eglise. L'Eglise ne consiste pas dans un ensemble de positions doctrinales, elle est faite de toutes les personnes

qui cherchent une relation avec Jésus-Christ. Ces familles diverses font partie de l'Eglise.»

Le véritable enjeu est donc que le message d'amour de l'Évangile puisse aider chacun à mieux vivre sa vie conjugale et familiale et que, à travers les familles, l'amour de Dieu soit visible pour tous.

Laurent Passer



Un livre pour poursuivre la réflexion: abbé Joël Pralong, *Un évangile pour les séparés, les divorcés, les remariés*, Editions Saint-Augustin, 2014.